

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 JANVIER 2021 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Douze Janvier Deux Mille Vingt et un à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Armand Bourillon en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

Le Douze Janvier Deux Mille Vingt et un à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Armand Bourillon en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle HÉRIN, Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, qui donne pouvoir à M. Yves SÉCHET

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 08 décembre 2020 est validé.

Après accord des membres du Conseil Municipal, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Mme le Maire rappelle le calendrier des conseils jusqu'au vote du budget le mardi 30 mars. Elle informe que la commission finances se réunira le 16 mars à 18h00.

Mme le Maire dresse un bref bilan financier de l'année 2020 ; marquée par une baisse des recettes et une absence de manifestations. L'excédent de fonctionnement sera autour de 680 000,00 € et un excédent d'investissement de 340 000,00 €. Le résultat global de clôture sera autour de 2 700 000,00 €.

Subventions - DETR / DSIL 2021

délibération n°01

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est l'aménagement de la rue du Stade.

Ce projet comprend :

- la refonte du réseau d'adduction en eau potable ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIAEP des Fontenelles
- la refonte du réseau d'eaux pluviales et eaux usées ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Neuville-sur-sarthe ; sur le budget assainissement.
- la refonte des voiries, l'enterrement des réseaux électriques et téléphoniques et les aménagements paysagers ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Neuville-sur-Sarthe ; sur le budget principal.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande au titre de la DETR / DSIL, pour l'année 2021.

Article 2 : d'inscrire le projet à la section investissement du budget principal et du budget assainissement de l'année 2021.

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation correspondant sécurité routière

délibération n°02

Par courrier en date du 22 décembre 2020, M. le Préfet de la Sarthe rappelle les enjeux nationaux de la sécurité et de la prévention routières. Afin de permettre une mobilisation optimale, il demande au Conseil municipal de désigner parmi ses membres un élu référent sécurité routière, dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux.
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de désigner M. Jean-Claude VERNEAU élu référent sécurité routière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion groupement commande fourniture électricité

délibération n°03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et son article L2113-6 relatif au groupement de commandes,

Vu la loi n°2019-1147 du 08/11/2019 relative à l'énergie et au climat, redéfinissant le périmètre des clients éligibles au tarif règlementé de vente d'électricité,

Considérant que l'article L2113-6 du code de la commande publique offre la possibilité à des collectivités publiques de se regrouper pour satisfaire des besoins dans le cadre d'une procédure commune. Cette solution permet de dégager des économies d'échelle tout en assurant une cohérence technique à cette opération,

Considérant que la commune de Neuville-sur-Sarthe, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché notamment en ce qui concerne sa notification, le paiement de son prix, son exécution,

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes créé à cet effet et proposé par la communauté de communes ;

Article 2 : d'approuver la convention de groupement ci-jointe et d'autoriser Mme le Maire à signer ce document ;

Article 3 : d'approuver le choix de la Communauté de communes pour assumer les missions de coordonnateur du groupement de commandes ;

Article 4 : de valider la fiche de recensement fournie à la communauté de communes pour les divers points de livraison concernés ;

Article 5 : d'accepter de confier à la CAO du coordonnateur, l'analyse des offres et l'attribution du marché ;

Article 6 : d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'engagement en découlant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

M. Christophe FURET présente les dossiers en cours. Les retours sur le nouveau logo sont positifs. Les comptes sur les réseaux sociaux rassemblent chacun une centaine d'abonnés. Le site internet est en cours de finalisation. M. Christophe FURET en présente les principaux éléments (actualités, liens, menus). L'objectif est une mise en ligne le 15 février.

La prochaine commission aura lieu le 21 janvier.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme Florence THISE présente le bilan de l'année 2020.

Le CME a juste participé aux commémorations du 11 novembre. Quelques travaux sur le city-stade ont été menés par le CME dont le mandat sera clos les mercredi 20 janvier. La commission travaillera ensuite sur le projet de désignation des éco-délégués.

Concernant le city-stade, le projet est validé par la Communauté de communes. L'espace sera augmenté du deuxième court de tennis qui sera restitué par la communauté de communes. Le CAUE pourrait être sollicité pour aider la commune à se projeter dans l'aménagement de cet espace.

Un autre projet pour 2021 est d'ouvrir la réflexion sur le réaménagement de l'accueil périscolaire ; en collaboration avec la commission bâtiments.

Un autre projet est l'achat de mobilier au restaurant scolaire.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

M. Yves SÉCHET présente le bilan de l'année 2020 et les projets pour 2021.

La liaison piétonne gare - Courty en cours de finalisation. La concertation en marchant concernant la rue du Stade aura lieu samedi 16 janvier.

L'écopâturage de la Frilouse sera étendu à un deuxième site ; aux alentours du vieux Moulin.

L'adressage est en cours de finalisation. Les arbitrages définitifs seront validés lors d'un prochain Conseil municipal.

Le jury des Villes et villages fleuris effectuera sa visite en juin ou juillet.

Mme le Maire précise que le Conseil départemental a validé la création d'un rond-point au croisement de la RD 47 et de la RD 197 ; ainsi que la réfection de la RD 197.

Mme le Maire évoque le projet d'éco-parcours qui pourra être mis en place dans les mois à venir.

La prochaine commission aura lieu le 13 février à 9h00.

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.
Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Tarifs location salle polyvalente Armand Bourillon

délibération n°04

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière délibération relative aux tarifs de la salle polyvalente date 12 septembre 2017 et qu'il est souhaitable de la réajuster notamment sur le montant de la location pour un week-end long.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer ainsi les tarifs de location de la salle polyvalente Armand Bourillon

	Journée		Week-end court		Week-end long		Electricité
	commune	Hors commune	commune	Hors commune	commune	Hors commune	
Petite salle	133.00 €	190.00 €	175.00 €	250.00 €	215.00 €	308.00 €	16.00 €
Grande salle	255.00 €	365.00 €	385.00 €	550.00 €	430.00 €	615.00 €	32.00 €

Article 2 : d'approuver l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} février 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Sylvie LEFEUVRE présente les travaux réalisés et à venir sur les bâtiments.

La deuxième phase de la réhabilitation et extension de la mairie a débuté début janvier 2021. A partir du 18 janvier, la tranchée sera creusée devant la mairie et devant l'entrée du restaurant scolaire. Le déménagement vers la mairie provisoire est prévu autour du 10 mars.

Mme Sylvie LEFEUVRE présente le bilan des travaux effectués en 2020 ; avec la finalisation du chevalet de présentation de l'ancien mécanisme de la cloche de l'église, l'achat des chariots pour la maison des loisirs et des chaises pour la petite salle polyvalente.

En 2021, l'éclairage basse consommation de la salle omnisports sera réalisé ; ainsi qu'une réflexion sur les rénovations de cette même salle. Une réflexion sera aussi engagée sur le projet des futurs ateliers municipaux.

La prochaine commission sera fixée avant fin janvier.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN présente le clip de vœux réalisé par la Communauté de communes. Il sera mis en ligne dans les jours à venir afin de pouvoir être transmis à toutes les communes afin de pouvoir être partagé sur les sites et réseaux sociaux.

Le chantier important de 2021 est la construction d'une salle de tennis de table à Ste Jamme-sur-Sarthe.

Mme Sylvie LEFEUVRE évoque le groupe de travail autour des bibliothèques qui est en train de se monter parmi les élus communautaires. Mme le Maire précise que ce projet est très attendu par les neuvillois.

+++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

+++++++